

Le général Dufour et les uniformes historiques des sociétés militaires genevoises

La participation de groupes militaires historiques aux fêtes patriotiques de notre canton fait tellement partie de nos traditions, ou de notre « paysage coutumier », que nous oublions de nous interroger sur l'origine et sur la signification historique des uniformes anciens qui sont portés en ces occasions.

Or il se trouve que les uniformes historiques de la Société d'Artillerie de Genève et de la Société Militaire des Carabiniers Genevois sont intimement liés à la personne et à l'œuvre du général Guillaume Henri Dufour.

Le groupe historique des Vieux-Artilleurs

Fondé en 1908 pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la Société des Sous-Officiers, ce groupe historique porte le premier uniforme fédéral, celui de 1852.

En 1815, la Suisse avait recouvré sa souveraineté dans la structure politique qui avait été la sienne avant l'intermède napoléonien, c'est-à-dire celle d'une alliance d'états indépendants. En matière de défense nationale, le nouveau Pacte fédéral se bornait à énumérer les contributions cantonales (en hommes et en argent) exigibles en cas de mobilisation générale et à définir les attributions militaires de la Diète. Chaque canton demeurait libre d'armer, d'équiper et d'habiller ses soldats comme bon lui semblait, à la condition toutefois de satisfaire aux exigences minimales qui figuraient dans le règlement d'armement général et dans les ordonnances qui lui étaient liées.

La constitution de 1848 balaya cette organisation ancestrale et lui substitua un état fédéral doté de pouvoirs législatif et exécutif. Le commandement de l'armée en temps de paix, l'administration des affaires militaires courantes et l'édition des règlements militaires relevèrent dès lors des compétences du nouvel exécutif central, le Conseil fédéral.

Le défi de construire une armée fédérale à partir de vingt-cinq armées indépendantes échut à une commission militaire ad hoc, que le Conseil fédéral nomma en janvier 1849 et aux travaux de laquelle le général Dufour participa à titre d'expert. Les principaux textes fondateurs élaborés par cette commission furent la loi d'organisation militaire du 8 mai 1850 et le « règlement sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale » du 21 août 1851, qui entra en vigueur au début de l'année 1852.

La caractéristique qui permet inmanquablement d'identifier l'ordonnance de 1852 est son grand shako conique, plus large à la base qu'au sommet, que les soldats surnommaient « tuyau de poêle ». Il s'agit du plus haut couvre-chef jamais porté par des soldats fédéraux : au fil des ordonnances successives, il s'est graduellement métamorphosé en un képi bas, dont l'ultime déclinaison, le modèle de 1888/98, a coiffé nos soldats jusqu'en 1926.

L'habit lui-même est fortement empreint des traditions militaires de la fin de l'ancien régime et des guerres napoléoniennes. Le pantalon est étroit et serré alors que la tunique est un frac, c'est-à-dire une veste courte, s'arrêtant à la taille, et se terminant à l'arrière par des basques (ou « queue de pie »), certes moins longues et effilées que cela n'était antérieurement l'usage.

Avec ses parements de couleur vive, sa double rangée de boutons et ses épaulettes frangées, une telle tenue nous paraît être aujourd'hui plus adaptée à évoluer dans une soirée de gala que sur un champ de bataille... mais il faut se rappeler qu'à cette époque les armées manœuvraient en masses compactes et qu'il importait, aussi bien pour l'ami que pour l'ennemi, d'identifier instantanément et à grande distance les différents corps de troupes engagés dans la bataille. En fait, être identifiable augmentait les chances de survie du soldat... car cela lui épargnait au moins les risques « fratricides », tels ceux d'être chargé par erreur par sa propre cavalerie ou bombardé par sa propre artillerie !



Officier d'artillerie et canonniers vers 1855. La giberne (sacoche à cartouches) portée en bandoulière était une pièce d'équipement commune à tous les officiers et soldats montés; elle contenait la munition des pistolets d'arçon.

(D'après une lithographie de J. Adam)

Le groupe des Vieux-Artilleurs pérennise l'existence de la batterie 25 qui, avec la n°31, faisait partie du contingent d'élite que le canton de Genève devait fournir à l'armée fédérale aux termes de la loi militaire de 1850. L'histoire de ces deux batteries est indissociablement liée au général Dufour, pour deux raisons différentes...

L'existence de la batterie 31 était une conséquence directe de l'intérêt du général Dufour pour les nouvelles technologies militaires. Cette batterie n'était en effet pas armée de canons, mais... de fusées de guerre ! Le général Dufour fut un ardent promoteur de ces projectiles auto-propulsés, que l'on lançait à partir de simples chevalets de bois, car, à portée et précision de feu comparables, ils étaient plus mobiles, plus rapides à mettre en batterie et moins coûteux que les canons à âme lisse contemporains... et l'on sait que le général était très soucieux du bon usage des deniers publics !

Ces armes innovantes entrèrent toutefois en service au moment même où l'artillerie conventionnelle connaissait une véritable révolution : le rayage des canons. Ce perfectionnement, qui fut expérimenté en France dès 1850, permettait de lancer des obus cylindro-coniques stabilisés par rotation au triple de la distance

d'un boulet sphérique de même calibre et avec une précision jusque-là inconnue. En une décennie, l'infériorité des fusées de guerre face aux canons rayés devint si manifeste qu'il n'y eut d'autre choix que de jeter l'éponge.

Le corps des « fuséens », qui comptait huit compagnies (quatre d'élite et quatre de réserve) au moment de sa création, en 1853, fut transitoirement réorganisé en quatre batteries d'élite en 1863 (les unités de réserve étant supprimées) puis finalement dissout en 1867. La batterie 31 devint une compagnie d'artillerie de position ; les trois autres batteries, les n°28 (ZH), 29 (BE) et 30 (AG), troquèrent leurs fusées de guerre contre des nouveaux canons de campagne de 4 livres (8,4 cm de calibre) rayés bouche du modèle de 1862 (système La Hitte-Müller).



Campagne du Rhin : le bataillon 20 quitte Genève à destination de Morges à bord du « Rhône » et de l'« Hirondelle » le 6 janvier 1857 (Huile d'Edouard Castres, MAH, Genève).

Avec le bataillon d'infanterie 20, la batterie 25 fut l'une des deux unités du contingent genevois à être mobilisée par le général Dufour pour couvrir la frontière du Rhin lors de l'affaire de Neuchâtel de 1856-1857. Notre pays se trouvait alors à un cheveu d'une guerre contre la Prusse.

Chaque fois que les Vieux-Artilleurs animent de leurs salves les commémorations auxquelles ils participent, c'est au courage de ces lointains concitoyens qui, un matin de janvier 1857, quittèrent leur famille et leur travail pour défendre l'indépendance de notre patrie qu'ils rendent hommage.

Cet acte de mémoire est à la fois juste et salutaire.

Il est certainement juste d'honorer la mémoire de ces Suisses du XIX^{ème} siècle qui, sous l'aura unificatrice du général Dufour, ont su mettre de côté leurs divisions pour construire et protéger l'indépendance et les libertés qui nous paraissent aujourd'hui aller d'elles-mêmes.

Il est également salutaire que l'on nous rappelle notre propre responsabilité à nous montrer au moins aussi efficaces que nos anciens à défendre, et à transmettre, l'héritage qu'ils nous ont confié.

La compagnie historique de la Société Militaire des Carabiniers Genevois

En matière d'uniformes militaires, comme dans les autres domaines de l'art vestimentaire, il existe des modes... et la compagnie historique de la Société Militaire des Carabiniers Genevois nous montre ce qu'était la mode militaire suisse de 1861 !

Le 21 décembre 1860 les Chambres Fédérales avaient adopté une loi qui, à la lecture de son intitulé, n'était censée apporter que quelques retouches mineures au règlement de 1852... mais en réalité, l'application des nouvelles prescriptions a totalement « relooké » l'armée fédérale !

L'uniforme de 1861, très moderne pour l'époque, est clairement d'inspiration française. Il n'y a rien de surprenant à cela car l'armée française du second empire constituait la référence par rapport à laquelle les armées de tous les autres états européens se jugeaient ; toutes proportions gardées, elle occupait alors la même position de « benchmark » que l'armée américaine d'aujourd'hui.



Carabiniers en manœuvres vers 1865. Ils sont armés de la carabine modèle 1851 qui fut la première arme à feu individuelle à être normalisée au niveau fédéral.

Sont particulièrement typiques de l'influence française les larges pantalons bouffants, serrés par des guêtres à la hauteur des chevilles, ainsi que la coupe de la tunique, qui s'évase en dessous de la taille pour faciliter les mouvements.

Si les vêtements sont d'inspiration française, l'élégant chapeau melon en feutre noir à bords relevés, rehaussé d'une aigrette de plumes de coq, révèle quant à lui une influence italienne, puisqu'il a à l'évidence été modelé sur celui des bersaglieri...

Ce somptueux couvre-chef n'était toutefois l'apanage que d'une toute petite partie de l'armée. En effet, et pour des motifs qui sont aujourd'hui difficiles à établir, seuls les carabiniers et les soldats du génie, c'est-à-dire les sapeurs et les pontonniers, avaient le privilège de le porter. Pour toutes les autres troupes, la coiffure réglementaire demeurait le shako, dans une exécution toutefois un tiers moins haute que celle de 1852 (14 cm contre 21 cm antérieurement). Le melon des carabiniers et du génie ne connut au surplus qu'une existence assez brève : en décembre 1867, une nouvelle révision du règlement d'habillement le relégua aux oubliettes au profit du shako modèle 1861 qui s'imposa dès lors, et jusqu'en 1869, comme la coiffure universelle de tous les soldats fédéraux.



Capitaine de la compagnie genevoise de carabiniers 72 habillé selon l'ordonnance de 1861. Comme les officiers des compagnies de chasseurs, il porte une corne d'appel en bandoulière. Cet instrument était à la fois un moyen de communication et un symbole de grade.

(Aquarelle d'Edouard Elzingre)

Avec sa tunique vert sapin, fermée par des boutons en laiton et parée de noir, et ses pantalons gris-bleus, cet uniforme paraît terne et sombre par rapport à celui des Vieux -Artilleurs. Il n'y a en cela rien de fortuit, car il s'agit en fait... d'une tenue de camouflage !

Au sein de l'infanterie du XIX^{ème} siècle, les carabiniers occupaient une position comparable à celle des forces spéciales ou des tireurs d'élite (« snipers ») actuels. Pour être incorporé dans cette arme, il fallait être jeune, célibataire, tireur hors pair et très endurant.

Les carabiniers n'étaient pas enrégimentés mais engagés par compagnies ou détachements indépendants à l'avant, sur les flancs ou à l'arrière des bataillons d'infanterie. On leur confiait des missions telles que l'exploration et la reconnaissance, la flanc-garde, les embuscades ou encore le harcèlement des

communications et des lignes de ravitaillement ennemies. A l'inverse de l'infanterie de ligne, les carabiniers devaient donc être aussi discrets et peu visibles que possible pour remplir leurs missions, d'où la sobriété de leur uniforme. La seule autre arme qui était vêtue d'un uniforme vert à la même époque était d'ailleurs une autre troupe d'exploration : il s'agissait de la cavalerie. Pour tous les autres soldats de l'armée fédérale, le bleu foncé restait de rigueur.

Fondée en 1824, la Société Militaire des Carabiniers Genevois, est la doyenne des sociétés militaires de notre canton. Une autre société bien connue à Genève, celle des Vieux-Grenadiers, existait certes déjà depuis 75 ans à ce moment-là, mais elle est une association patriotique, forgée dans la tradition des clubs politiques du XVIII^{ème} siècle, et non une société militaire.

Le général Dufour accordait une très grande importance aux sociétés militaires et a joué un rôle capital dans la fondation de nombre d'entre-elles ; celle de carabiniers tout d'abord, dont il fut le premier président, mais aussi, une année plus tard, celles des officiers genevois, la Société Militaire de Genève, puis, en 1858, celle des sous-officiers.

Pourquoi cet intérêt ? Parce que, en raison de la brièveté des périodes de service militaire, il jugeait indispensable au maintien de l'esprit de corps que les miliciens disposent de cercles où ils puissent se retrouver durant leur vie civile. Outre de cultiver l'amitié et la camaraderie, ces sociétés avaient également pour but de développer les aptitudes militaires de leurs membres, que ce soit par l'organisation de concours et d'exercices ou par la transmission de connaissance des anciens aux novices.

Genève a toujours entretenu une relation très étroite avec son corps carabiniers. Cela tient en partie au fait que, dans une république aussi ancienne que la nôtre, l'image du citoyen qui pratique le tir sportif durant ses heures de loisirs et qui empoigne sa carabine pour courir, avec ses camarades, au rempart ou à la frontière lorsque la patrie commune est menacée est indissociable du concept même de citoyenneté.

Ce lien a temporairement été rompu au moment de la réforme « Armée 21 » qui a emporté les carabiniers genevois dans sa débâcle... mais fort heureusement, depuis lors, un bataillon de carabiniers nouvellement organisé, le n°14, a été administrativement attribué au canton de Genève.

Les étendards que nos pères avaient fièrement portés pendant plus de 150 ans ont ainsi pu être confiés à la garde d'une nouvelle génération de soldats... et, tout aussi important, la Société Militaire des Carabiniers Genevois a retrouvé sa fonction de passerelle entre les générations que lui avait confiée le général Dufour !

Exposé présenté à Genève par Jean-Pierre Barras,

le 14 décembre 2011,

dans la salle Soutter de la Radio Télévision Suisse Romande,

à l'occasion de l'avant-première du film de Dominique Othenin-Girard

« Dufour, le général qui a sauvé la Suisse »

Pour en savoir plus sur les uniformes suisses et les troupes genevoises...

- 1) Roland Petitmermet, Lucien Rousselot, *Schweizer Uniformen - Uniformes suisses 1700-1850*, Berne, 1976.
- 2) Jürg Burlet, *Geschichte der eidgenössischen Militäruniformen 1852 bis 1992*, Egg (ZH), 1992.
- 3) Richard Gaudet-Blavignac, *L'armée suisse en 1914-1918 - Uniformes, équipements, etc. - Die schweizer Armee von 1914 bis 1918 - Uniformen, Ausrüstung, usw.*, Genève, 1986.
- 4) Hans-Rudolf Bigler, *Schweizer Militär-Kopfbedeckungen 1798-2000*, Köniz, 2005.
- 5) Emile Privat, *Les troupes genevoises de la Restauration à nos jours*, Genève, 1973.
- 6) *Vert et noir - Le livre d'or des carabiniers genevois*, Genève, 1936.